



flash

www.peronnas.com - mars 2021 - bulletin municipal n°149



**La propreté
c'est l'affaire de tous**

ÉTAT CIVIL

Afin de respecter la vie privée de chacun et d'être en accord avec le règlement général sur la protection des données (RGPD), seuls les événements (mariages, naissances, décès) pour lesquels la famille a donné son accord sont publiés.

NAISSANCES

18 mai Candice RAGOT
20 août Lysandre RIOULT
21 octobre Malak MORANÇAIS
17 novembre Alice CHATELET
23 janvier Quentin MONNERET

MARIAGES

15 septembre BRASIER Roland et COMTET Evelyne

DÉCÈS

05 juin Edmond MOLIN, 82 ans
31 octobre Rolande FOURRIER, 85 ans
02 novembre Alain GRISARD, 73 ans
05 novembre Jean-Michel VERDIER, 68 ans
11 novembre Marie Louise JANODY, veuve RODET, 94 ans
12 novembre Liliane MIGNOT, veuve BELLANTAN, 88 ans
16 novembre Sébastien BONNOT, 46 ans
22 novembre Luca TATTO, 94 ans
27 novembre Serge ZACH, 94 ans
30 novembre François TILMANT, 80 ans
17 décembre Roland PONCET, 89 ans
21 janvier Jean Daniel MOREL, 81 ans
22 janvier Marie Aimée VEUILLET, veuve GALLET, 96 ans
24 janvier Germaine VOLET, veuve DUPRAZ, 95 ans
04 février Bernard GUICHARDON, 79 ans
05 février Noël RENON, 78 ans

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE DE PÉRONNAS

Place de la Mairie BP 20
01960 Péronnas
Tél. 04 74 32 31 50 - Fax 04 74 21 92 48
info@peronnas.fr
www.peronnas.com
Twitter.com/Peronnas01
Facebook.com/PERONNAS
et sur instagram @peronnas

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Vendredi de 9h à 17h sans interruption

LES ÉLUS À VOTRE DISPOSITION

En cas d'urgence ou pour prendre un rendez-vous, un adjoint est à votre disposition au 06 80 53 07 98

NUMÉROS D'URGENCE

112 Numéro d'appel d'urgence européen
15 Le service d'aide médicale urgente (SAMU)
17 Police Secours
18 Sapeurs-pompiers
114 Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes
04 74 47 20 20 Commissariat de Bourg-en-Bresse
09 72 67 50 01 Urgence électricité
08 00 47 33 33 Urgence gaz
04 72 11 69 11 Centre antipoison de Lyon
06 82 80 26 19 Urgence assainissement / eau en soirée, week-end et jours fériés.
04 74 24 49 49 Grand cycle de l'eau du lundi au vendredi 8h30 -12h et 13h30 - 17h

SOMMAIRE

- 2 AGENDA
- 3 VISAGES
- 6 ACTUALITÉS
- 7 TRAVAUX
- 8 FIBRE - SEIA
- 10 CIMETIÈRE
- 12 CCAS
- 15 INFOS MUNICIPALES
- 18 AGORA
- 19 MÉDIATHÈQUE
- 20 JEUNESSE
- 24 COMMUNIQUÉS
- 25 VIE À PÉRONNAS
- 26 RÈGLES DE CIVISME
- 28 ENVIRONNEMENT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
- 30 PAROLE AUX
ASSOCIATIONS
- 32 INFOS PRATIQUES
- 35 PROCHAINS
RENDEZ-VOUS

Bulletin municipal trimestriel gratuit
N°ISSN 1269-665X
Directeur de la publication :
Hélène CÉDILEAU
Rédaction : Mairie, population
et associations
Crédit photos : Mairie et associations
Création graphique : Suzanne BOLZE
06 72 61 70 29
Impression : ESTIMPRIM ZA Craye
251 10 AUTECHAUX
Distribution : Mairie
Pour tout problème de distribution
appelez la Mairie 04 74 32 31 50
Tirage : 3 500 exemplaires



Ce document doit
être recyclé



ÉDITO



Réalisation Arcrom Design

L'année 2020 est enfin derrière nous...

En l'absence des traditionnels vœux de la municipalité, je profite de cet éditto pour vous présenter en mon nom et au nom de tous les élus de Péronnas une année 2021 douce, sereine, prometteuse qui nous fera oublier, je l'espère au fil des mois, la crise sanitaire, économique et humaine que nous traversons. Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite au cours de laquelle nous avons appris que les gestes pouvaient être barrières, que la distanciation pouvait être sociale et que le port du masque était obligatoire. Je souhaite que cette crise disparaisse au plus vite mais garde en nous cet esprit de solidarité dont nous avons tous fait preuve. La vaccination demeure l'ultime espoir pour un retour rapide à une vie normale et il devient urgent d'adopter en France une vaccination rapide et massive. C'est le premier vœu que je formulerai en ce début année.

L'année qui vient de s'écouler a été également celle des élections municipales et de la mise en place des nouveaux élus et des nouvelles commissions. Lors du conseil municipal du 15 février dernier, nous avons présenté les 1^{ères} orientations du budget 2021, notre 1^{er} budget. Le contexte économique national nous a conduit à la prudence car la majorité de nos recettes dépend essentiellement de la politique gouvernementale. On peut alors se poser légitimement la question de leur montant et de leur pérennité surtout lorsque l'on connaît l'explosion de la dette de l'État en cette période de crise sanitaire. Il a alors été nécessaire pour notre collectivité de garder un cap budgétaire à la mesure de nos ambitions tout en relevant un double défi : dégager de l'épargne pour les nouveaux projets et continuer d'assurer nos missions de services à la population et de protections sanitaires.

Mais la crise sanitaire a révélé une prise de conscience supplémentaire quant aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques et il nous appartient de garantir un développement territorial basé sur la transition (énergétique et écologique), la sobriété et la cohésion sociale : mobilités, rénovation énergétique des bâtiments, économie circulaire et circuits courts, eau et assainissement, lutte contre l'artificialisation des sols, doivent être nos leitmotivs. Tous les nouveaux projets devront respecter ces fondements. Je vous souhaite du fond du cœur une belle année 2021.

Hélène CÉDILEAU
Maire

AGENDA

Ces manifestations sont soumises à la réglementation en vigueur. Pour savoir si elles auront bien lieu et si les mesures gouvernementales permettront leur maintien, rapprochez-vous des associations organisatrices.

MARS

- De mars à avril • **OPÉRATION « 1^{ÈRES} PAGES »** - Médiathèque – Conseil départemental 01, pôle socioculturel
- Mercredi 17 • **JE JOUE, JE LIS, JE CRÉE** - Médiathèque, pôle socioculturel
- Vendredi 19 • **CÉRÉMONIE CESSEZ LE FEU EN ALGÉRIE** - Mairie & FNACA, place de Neuhausen
- Samedi 20 • **CONCOURS DE BELOTE** - Classes 3 & 8, Rotonde 220
- Samedi 20 • **NETTOYAGE DE PRINTEMPS** - Mairie, Rotonde 75
- Samedi 20 • **CHALLENGE DODARD** - Pétanque Club, aires de loisirs
- Du mercredi 24 au mardi 30 • **FÊTE DU COURT MÉTRAGE** - Médiathèque & Agora, pôle socioculturel

AVRIL

- Jeudi 1 • **DON DU SANG** - Amicale des donneurs de sang, espace rencontre ou salle des fêtes P. Chambaud
- Samedi 3 • **LA CABANE À HISTOIRE** - Médiathèque, pôle socioculturel
- Dimanche 4 • **MARCHÉ DES PRODUCTEURS** - Mairie, place de la Mairie
- Mercredi 7 • **D'LIRE D'ADOS** – Médiathèque, pôle socioculturel
- Du mercredi 7 au samedi 24 • **TOURNOI JEUNES** - ASP Tennis, courts de tennis
- Samedi 10 • **LES RDV DES LECTEURS** - Médiathèque, pôle socioculturel
- Vendredi 9 samedi 10 • **SÉANCES THÉÂTRALES** - L'envers du décor, auditorium
- Samedi 10 dimanche 11 • **CONCOURS D'AGILITY** - Sport loisir can'Ain, terrain des mûriers
- Lundi 19 • **CONSEIL MUNICIPAL** - Rotonde 220 ou salle du conseil
- Mercredi 21 • **TOURNOI** - Scrabble, Rotonde 75
- Samedi 24 • **EXPOSITION VENTE** - Passion porcelaine, Rotonde 75
- Samedi 24 • **DICTÉE FAMILIALE** - Mosaique & Agora, Rotonde 220
- Samedi 24 • **JAMBON À LA BROCHE (FEU DE BOIS)** - Classes 3 & 8, place de la Mairie
- Samedi 24 • **THÉ DANSANT** - Classes 4 et 9, salle des fêtes P. Chambaud
- Samedi 24 dimanche 25 • **CONCOURS D'OBÉISSANCE** - Sport loisir can'Ain, terrain des mûriers
- Dimanche 25 • **JOURNÉE DES DÉPORTÉS** - Mairie & FNACA, à Péronnas
- Mercredi 28 • **JE JOUE, JE LIS, JE CRÉE** - Médiathèque, pôle socioculturel
- Jeudi 29 • **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** - O'Plaisir de l'accordéon, Rotonde 220

MAI

- Samedi 1 • **SOIRÉE ANNÉES 80** - Bluepattcountry, salle des fêtes P. Chambaud
- Samedi 1 • **SOIRÉE** - Nos enfants Soleil, espace rencontre
- Dimanche 2 • **MARCHÉ DES PRODUCTEURS** - Mairie, place de la Mairie
- Samedi 8 • **CÉRÉMONIE COMMÉMORATION 1939-1945** - Mairie & FNACA, monument aux morts
- Vendredi 14 • **BUT D'HONNEUR** - Pétanque Club, espace pétanque
- Jeudi 20 • **CONSEIL MUNICIPAL** - Rotonde 220 ou salle du conseil municipal
- Dimanche 23 • **FARFOUILLE** - Sou des écoles, site de la salle des fêtes P. Chambaud (si pluie, reportée le 30 mai)

JUIN

PÉRONNAS EN FÊTE AVEC FÊTE FORAINE

- Vendredi 4 • **VENTE DE TARTES** - Sou des écoles, dans les quartiers
- Vendredi 4 • **COURSE CYCLISTE** - Mairie
- Samedi 5 • **FÊTE NATIONALE DU TENNIS** - ASP Tennis, courts de tennis
- Samedi 5 • **CONCOURS DE PÉTANQUE** - ASP Basket, aires de loisirs
- Samedi 5 • **REPAS CÔTELETTES** - Amicale des donneurs de sang
- Dimanche 6 • **DÉMONSTRATIONS** - Sport loisir can'Ain, aires de loisirs
- Dimanche 6 • **MARCHÉ DES PRODUCTEURS** - Mairie, place de la Mairie
- Dimanche 6 • **CÉRÉMONIE DES FORCES UNIES DE LA JEUNESSE** - Mairie, monument aux morts
- Lundi 7 • **DON DU SANG** - Amicale des donneurs de sang, espace rencontre ou salle des fêtes P. Chambaud
- Du Jeudi 10 au dimanche 27 • **TOURNOI OPEN SÉNIORS** - ASP Tennis, courts de tennis
- Vendredi 18 • **FÊTE DE LA MUSIQUE** - Mairie & Agora, à définir
- Jeudi 24 • **CONSEIL MUNICIPAL** - Rotonde 220 ou salle du conseil municipal
- Vendredi 25 samedi 26 • **VENTE PAELLA À EMPORTER** - ASP Tennis, club house tennis
- Vendredi 25 • **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** - Bluepattcountry, Rotonde 75

André CHAPUIS nous a quittés



L'un des derniers artisans vanniers de Péronnas

André CHAPUIS dit Dédé, s'en est allé le 7 décembre dernier, à l'âge de 81 ans.

C'est pour garder un équilibre personnel dans sa profession d'éducateur spécialisé qu'André avait recherché une activité manuelle et s'était intéressé à la vannerie. Il suit sa 1^{ère} formation en 1978, il habitait alors la commune de Villette sur Ain. C'est une fois à la retraite, en 2003, qu'il emménage à Péronnas où il trouve un local à sa mesure rue Jean Mermoz. Après avoir suivi de multiples stages à la dernière école de vannerie française à Fayl-Billot (52), il se plaît à transmettre son savoir à de nombreux élèves.

Des stages de perfectionnement dans de nombreux pays

Il profite de sa retraite et se consacre entièrement à la vannerie pour en découvrir les différents matériaux (osier, rotin, noisetier, frêne, écorce de bouleau...) et les techniques utilisées. Il se lance dans une quête internationale : Espagne, Pays bas, Angleterre, Finlande, Canada, Pologne mais aussi Allemagne où André participa pendant plus de 10 années à la grande fête annuelle de la vannerie dans la région de Lichtenfels en Bavière. Il ne l'aurait manquée sous aucun prétexte.

Son attention se focalise sur la vannerie « fine ou très fine » qui se caractérise par le tressage de brins calibrés un par un avec un rendu final exceptionnel. Il devient un véritable maître dans cette technique et réalise des ouvrages remarquables. Dédé s'était qualifié pour

le concours de meilleur ouvrier de France. S'il n'a pas été reçu, son chef-d'œuvre avait néanmoins été très remarqué à l'époque.

Quelques anecdotes chiffrées

- ➔ **4 600** c'est le nombre de pieds d'osier qu'il avait plantés sur son propre terrain à Villette sur Ain. Il les utilisait notamment auprès de ses élèves afin de leur expliquer la plantation, la récolte et l'épluchage des osiers.
- ➔ **1 200** c'est le nombre d'ouvrages (paniers, corbeilles, sacs, flacons) restaurés et répertoriés dans sa collection.
- ➔ **550** c'est le nombre de documents sur le sujet de la vannerie qu'il possédait.

Son objectif : sauvegarder le patrimoine

Il a eu le souci de partager ses connaissances en participant à de nombreuses expositions en France comme à l'étranger notamment en Allemagne (Lichtenfels, Dalhausen). Avec ses collections, André a eu la volonté de la sauvegarde du patrimoine que représente la vannerie fine. On ne peut que souhaiter que son œuvre trouve la pleine valorisation qu'elle mérite.

Le pétrin devient le Dauphin Gourmand



> Denis DAUPHIN avec Nathalie, Tristan et Evan

Denis DAUPHIN nouveau propriétaire

Un pain 100 % maison au levain naturel et au goût d'autrefois, c'est ce que propose Denis DAUPHIN et sa nouvelle équipe installés depuis le 1^{er} novembre au pétrin gourmand à Péronnas.



Son secret ? Des farines régionales et locales dont 80 % sont issues de l'agriculture biologique avec un levain naturel fabriqué ici et dont seul Denis DAUPHIN a le secret : « Depuis 10 ans maintenant je fabrique mon propre levain et j'utilise des mélanges de farines et des recettes sans améliorants supplémentaires, pas d'ajout de gluten, pas d'acide ascorbique, pas

d'enzyme supplémentaire... » Assure-t-il.

Denis, originaire de la région était déjà bien connu des locaux car il était propriétaire de la boulangerie le Moulin de Brou située vers la médiathèque Vailland à Bourg-en-Bresse. Il s'est tourné vers Péronnas pour gagner en visibilité.

Portrait rapide du nouveau boulanger

- **À 17 ans** : apprentissage en boulangerie à la Grenouillère.
- **19 ans** : CAP de boulanger-pâtissier.
- **1 an après** : Brevet professionnel boulangerie avec mention traiteur.
- **Pendant 3 ans** : CDD dans plusieurs boulangeries de l'Ain
- 1^{er} CDI à Mâcon puis Pont-d'Ain **pendant 12 ans.**
- **En 2010** il s'installe au Moulin de Brou.



Aider les associations et commerces locaux

Denis DAUPHIN est aussi maître d'apprentissage, il forme des jeunes à la boulangerie-pâtisserie et à la vente. Il leur apprend sa technique mais aussi ses valeurs comme l'importance de travailler avec des partenaires locaux, explique-t-il : « Je travaille avec des fournisseurs locaux, le beurre de Drom, les œufs de Tanvol, la crème d'Étрез, les fruits de Saint-Denis-lès-Bourg... »

Outre les fournisseurs du coin, notre nouveau boulanger répond aux besoins des partenaires locaux comme le Diam's club avec qui il travaille depuis maintenant 10 ans. Il a aussi préparé les viennoiseries commandées pour les 900 colis des aînés. Il répond présent 2 fois par semaine pour fournir le pain au restaurant scolaire de la ville. Il a offert les galettes des rois à l'occasion du marché des producteurs le 7 janvier dernier et il ne compte pas s'arrêter là. D'une grande générosité, il fait don de ses invendus à la Croix Rouge depuis plus de 7 ans.

Il est ouvert du mardi au samedi de 6h30 à 19h et le dimanche de 6h30 à 13h.
Rendez-vous au 421 avenue de Lyon à Péronnas.

N2F, une application made in* Péronnas, séduit les grands groupes

Nicolas DUBOULOZ, dirigeant de cette Fintech*, nous parle de N2F, l'application qui a simplifié la gestion des notes de frais, bête noire des comptables.

Vous n'êtes pas venu à Péronnas par hasard, expliquez-nous ?

Oui en effet, je suis natif de Bresse, j'ai fait mes études au collège de Péronnas, puis au lycée Lalande à Bourg-en-Bresse. Plus jeune, j'ai joué au club de basket de St Rémy puis Péronnas. Très tôt, je me suis orienté dans l'informatique. D'abord à Lyon où j'ai été embauché comme ingénieur développement, puis chef de projet. J'ai ensuite eu des rôles de chef de projet puis directeur commercial chez OKTEO à Ceyzériat. Il y a quelques années avec un associé, je me suis lancé (en vain) dans la recherche d'un logiciel de gestion des notes de frais pour mes besoins propres. Ne trouvant pas d'application qui me convenait, nous avons créé N2F avec mon associé.

Comment expliquez-vous le succès de cette application de gestion de notes de frais ?

Cette solution fait gagner un temps fou à ses utilisateurs. Le secret c'est la simplicité d'utilisation. On scanne ou on prend en photo les notes de frais. Le système d'intelligence artificielle détecte les montants, génère les remboursements et intègre les données en comptabilité. Elle répond aussi à une démarche écologique car il y a moins de papier qui transite. Au final c'est un gain d'argent pour l'entreprise. Le succès s'explique aussi par les tarifs attractifs de l'application. Ils varient en fonction de la taille de l'entreprise entre 3 et 5 € par utilisateur et par mois.

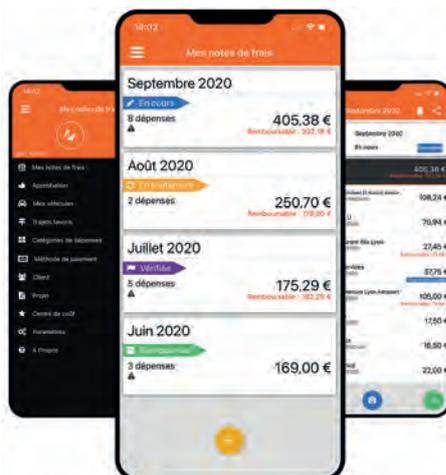
L'application N2F est utilisée par des entreprises françaises mais surtout par des grands groupes comme Free, Cultural, Bioderma...

Comment est-elle arrivée sur le marché européen ?

Il y a beaucoup de concurrence dans ce secteur. Nous ne sommes pas les seuls mais le plus de l'application c'est sa simplicité d'utilisation et son adaptabilité

* Made in : fabriqué à

* Fintech ou technologie financière, est une contraction de «finance» et «technologie», un domaine qui déploie la technologie pour améliorer les activités financières.



> Nicolas DUBOULOZ

à toute organisation d'entreprise. En plus elle est disponible en 7 langues et comporte 180 devises mondiales. Elle peut donc être déployée dans de nombreux pays en Europe mais aussi dans le monde. C'est donc tout naturellement qu'elle a attiré des entreprises étrangères.

“ Aujourd'hui l'application est utilisée par plus de 10 000 entreprises dans le monde. ”
- Nicolas DUBOULOZ

Le coronavirus a fragilisé de nombreuses entreprises mais pas N2F qui a plutôt bien réussi en 2020

En pleine pandémie, la dématérialisation est pratique, elle prend tout son sens. Il n'y a plus d'échange de papier entre les salariés et la comptabilité, et donc moins de risques. Notre Fintech a continué à se développer et a fait plus de 200 % de croissance l'année dernière. L'expansion de l'application N2F en Europe représente une grosse partie du chiffre d'affaires.

Avec un tel succès et une telle notoriété, vous allez devoir recruter en 2021 ?

Actuellement 28 salariés travaillent à Péronnas dans nos locaux au 263 rue Lavoisier dans la zone d'activité des Bruyères. En un an, nous avons doublé nos effectifs. 15 personnes supplémentaires seront recrutées d'ici la fin d'année sur des postes de développeurs, testeurs de logiciel, ingénieurs trilingues, chefs de projet...

ACTUALITÉS

Promouvoir les producteurs locaux



> Dessin de la gagnante
Apolline PERRAULT

Le marché tient ses promesses

Privilégier les circuits courts le 1^{er} dimanche de chaque mois.

À chaque marché, sa nouveauté

Le 1^{er} dimanche de chaque mois, la place de la Mairie accueille une 20^{aine} de producteurs locaux entre 8h et 13h. Les visiteurs ont le choix entre plusieurs produits de saison comme du fromage, du pain, des fruits & légumes, du vin et de la bière, du miel, de la charcuterie, des œufs, de la volaille de Bresse, des escargots, du nougat et même des insectes...

Les grands-mères à l'honneur en mars

À l'occasion du marché du 7 mars, toutes les mamies présentes sur le marché ont eu la surprise de recevoir une rose offerte par la Ville. L'occasion de les saluer pour la fête des grands-mères.

Retenez d'ores et déjà la date du prochain marché qui se tiendra le 4 avril sur le thème de Pâques. Une chasse aux œufs sera organisée place de la Mairie.

Apolline PERRAULT grande gagnante du concours de dessin



Le 7 février dernier, plus de 25 familles se sont déplacées en fin de matinée afin de participer au concours de dessin organisé par la municipalité sur le thème tout trouvé : « dessine ton marché ». Le jury, composé de producteurs et d'élus, a voté pour son dessin préféré parmi les 27 présentés.

Apolline PERRAULT a remporté le concours devant Janna KHLIFI, Rudy WUNSCH GEOFFRAY et Jérémy MASOLA. Les réalisations vous sont présentées en couverture de ce Flash. Elles sont parfois surprenantes, colorées, imaginatives... La Ville remercie les participants qui ont tous reçu une petite récompense.

Sécurisation des routes et des personnes



Installation de la vidéo protection

Dans le cadre du plan vigipirate et afin de sécuriser les accès aux bâtiments communaux 17 nouvelles caméras de vidéo-surveillance ont été installées dans le quartier de la Mairie, du centre municipal et des écoles.

Elles viendront compléter celles déjà en service sur le site de la salle des fêtes Pierre Chambaud et au gymnase COSEC. Installées sur la voie publique, elles sont soumises à une autorisation préalable obtenue auprès du préfet.

Un réseau de fibre à été installé entre tous ces sites pour améliorer le flux des enregistrements des caméras vers la Mairie.

Ainsi, la salle de la Rotonde, la médiathèque, le relais d'assistantes maternelles peuvent d'ores et déjà bénéficier de ce réseau fibré dans le cadre de leurs activités.

À terme il en sera de même pour les 2 écoles.

Entreprise retenue : Bouygues énergie

Avec l'aide de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) en lien étroit avec la police nationale.

Coût total estimé avec fibre optique : 77 000 € HT

Subventions :

Préfecture : 14 133 €

Région : 19 730 €



Plusieurs épisodes neigeux cet hiver

Lors des chutes de neige les services techniques sont en action pour permettre la mise en accessibilité des trottoirs et la libre circulation des usagers sur les 56 km de voirie de la ville. Les agents se mobilisent souvent le week-end et la nuit avec les engins de déneigement.



Sécurisation du carrefour du Saix et route de Lent

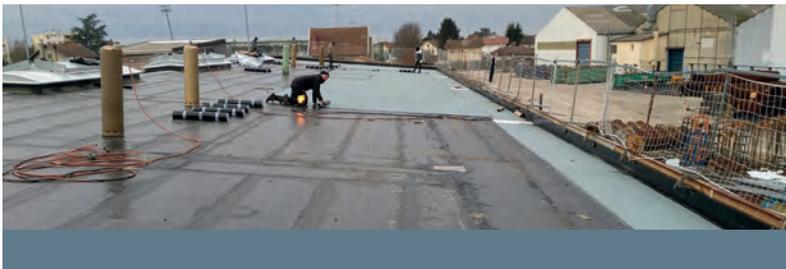
Suite à de nombreux accidents survenus sur la route de Lent au niveau du carrefour de la route forestière de Monternoz et du chemin de Corbie et après une étude menée conjointement avec les services du Département, la Ville a décidé d'implanter de part et d'autre de ce carrefour des bandes rugueuses d'alerte à la vigilance.

Elles auront pour principe de limiter la vitesse des automobilistes et de rendre plus lisible la dangerosité de ce carrefour.

Entreprise retenue : Miditraçage

Coût : 4 400 €

Économies d'énergie



Ateliers municipaux : 1 650 m² de toiture rénovés

Ce bâtiment construit dans les années 70 rassemble l'ensemble du matériel nécessaire au fonctionnement des services techniques. Compte-tenu de l'état de vétusté de la couverture, des nombreuses fuites et de l'isolation médiocre, il a été décidé de réhabiliter l'ensemble de la toiture. Ces travaux débutés en novembre se sont achevés en début d'année par la mise en place de matériaux isolants qui limitent les déperditions énergétiques.

Entreprise retenue : APC'Étanche Grand Lyon

Coût : 135 100 €

Subvention de l'État : 33 248 €

Développement durable



Panneaux photovoltaïques sur le gymnase COSEC

Les panneaux, installés dans le cadre de travaux d'isolation et de réhabilitation du gymnase, produisent maintenant de l'électricité.

Placés en août sur le toit du gymnase du collège, les 250 m² de panneaux photovoltaïques ont été raccordés au réseau électrique à la mi-décembre. La production annuelle attendue est de 40 GWh, soit la consommation d'une 20^{aine} de foyers.

C'est la 6^{ème} installation financée par des citoyens de l'agglomération de Bourg regroupés au sein de l'association Bresse Energies Citoyennes dont une 15^{aine} d'habitants de Péronnas. La Ville s'inscrit donc encore davantage dans une démarche durable et écoresponsable.

Coût : aucun

Ils'agit d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. L'association verse 1 € la 1^{ère} année réévalué d'1 % chaque année.

Planning de déploiement du réseau en 4 étapes

1. Création de l'artère principale de collecte et de transport entre les nouvelles armoires.

- Entre février et juin 2021 : génie-civil et déroulage des câbles.

2. Création des liens de collecte et de transport, permettant la liaison entre l'artère principale et les armoires de distribution.

- En cours : les travaux de mise en place des dalles destinées à recevoir les armoires.

- Mars, avril : mise en place des armoires ainsi que les travaux de plantation des poteaux et le déroulage des câbles.

- Août : achèvement.

3. Distribution entre les armoires et les points de branchements à proximité des logements

(environ 6 logements par point de branchement).

- Fin du 1^{er} trimestre : l'ensemble des études d'exécution sera analysé et validé.

4. Mise à disposition de la fibre dans les foyers avec ouverture du service aux fournisseurs d'accès internet qui utilisent le réseau déployé par le SIEA.

Enregistrez votre test d'éligibilité

N'oubliez pas d'enregistrer votre test d'éligibilité sur le site www.reso-liain.fr Ainsi, vous serez automatiquement averti lorsque vous pourrez souscrire un abonnement fibre optique auprès d'un fournisseur d'accès de votre choix.



www.siea.fr
04 74 45 09 07

32 cours de Verdun
CS 50268
01006 Bourg-en-Bresse
cedex

FIBRE : SIEA

Le déploiement de la fibre continue



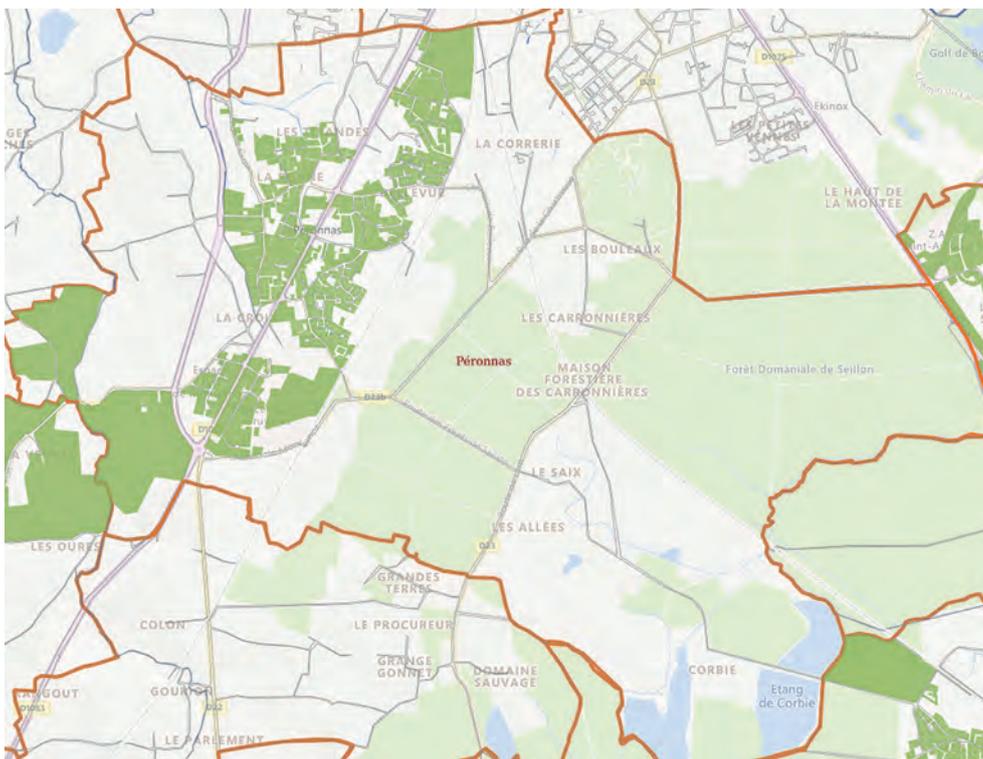
Le chantier progresse pour couvrir entièrement la Ville

Sur Péronnas, les travaux de déploiement du réseau sont en cours afin de pouvoir rendre éligible 100 % du territoire. Sous réserve d'impondérables techniques, la mise en service commerciale devrait s'effectuer d'ici la fin du 2^{ème} semestre 2021.

Le syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) est chargé du déploiement du réseau de fibre optique.

Quelques chiffres

- À ce jour, plus de 1 500 lignes sont raccordables sur Péronnas.
- Au terme des travaux, cela représentera plus de 3 600 lignes raccordables.



Zones couvertes par la fibre

Qu'est-ce que le SIEA ?

Le syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) car il regroupe l'ensemble des communes de l'Ain.

À l'origine, il organise le service public de distribution d'électricité sur l'ensemble du département. Au-delà de cette compétence, il agit dans les domaines, tels que l'éclairage public, le système d'information géographique, la transition énergétique, le gaz, ou encore la communication électronique. Le SIEA se mobilise maintenant depuis 70 ans pour l'aménagement du territoire.

CIMETIÈRE

Du changement au cimetière



Nouveau règlement depuis le 9 novembre dernier

Un extrait du règlement intérieur est affiché dans l'enceinte du cimetière et reste consultable dans son intégralité en Mairie et sur le site internet www.peronnas.com rubrique « Vos démarches », « Affaires funéraires » puis « Cimetière ».

Quelles sont les différents modes d'inhumation au cimetière ?

- Un enterrement traditionnel suivi d'un placement du cercueil dans la concession traditionnelle.
- Une incinération suivie d'un(e) :
 - dispersion des cendres au **jardin du souvenir**
 - placement de l'urne dans le **columbarium**
 - placement de l'urne dans un **cavurne**
 - scellement de l'urne sur une **concession traditionnelle**
 - placement de l'urne dans la **concession traditionnelle**

columbarium



concession traditionnelle



cavurne



jardin du souvenir



CIMETIÈRE

Qui peut être inhumé à Péronnas ?

Les personnes :

- Décédées sur la commune
- Domiciliées sur la commune
- Ayant-droit à l'inhumation dans une sépulture existante
- Citées dans une concession individuelle ou collective
- De nationalité française établies hors de France et inscrites sur la liste électorale de la commune.

Comment l'acquérir ?

En s'adressant au service funéraire de la Mairie. Aucune entreprise publique ou privée de pompes funèbres ne pourra effectuer la démarche pour le compte d'une famille.

Comment la renouveler ?

En s'adressant au service funéraire de la Mairie. Les concessions sont renouvelables pour une même durée sans limite. Le concessionnaire ou les ayants-droits peuvent procéder au renouvellement à sa date d'expiration.

La concession funéraire, vos questions, nos réponses

La Mairie m'informe-t-elle de son expiration ?

Aucune obligation n'incombe à la Mairie de vous informer de la date d'expiration et/ou de la reprise de la concession.

La Mairie peut-elle la reprendre ?

Oui, selon les 2 critères :

- Si non-renouvellement de la concession par le titulaire ou ayants-droits,
- Si la concession est en état d'abandon (aspect indécent ou délabré, danger imminent...).

Comment ne pas la renouveler ?

En s'adressant au service funéraire de la Mairie. Sans manifestation de votre part, la Ville peut reprendre la concession.



Un nouveau cavurne

La création de ce nouveau cavurne a 3 objectifs

- 1) Créer des blocs de 10 cavurnes avec l'installation des caveaux et d'un couvercle gravillonné,
- 2) Anticiper les prochaines demandes,
- 3) Éviter les dégradations lors des terrassements.

Lors de l'acquisition d'un cavurne auprès du service funéraire, l'acquéreur devra se rapprocher d'une entreprise habilitée de son choix pour la pose de la pierre tombale. Les tarifs seront susceptibles d'être modifiés lorsque ce projet sera mis en place.



L'église sera accessible aux personnes à mobilité réduite

Les travaux d'aménagement de l'esplanade de l'église débuteront au printemps.

L'objectif est de créer un accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) afin de leur faciliter l'accès à l'entrée depuis le parking.

Ce projet global d'aménagement paysager a été réfléchi afin de faciliter l'entretien des espaces et la gestion des eaux pluviales.



Des chariots pour faciliter le transport des plantes

Depuis la Toussaint, la Ville s'est dotée de chariots mis à la disposition des usagers pour faciliter le transport des plantes, terreaux, fleurs dans l'enceinte du cimetière.

Contactez la Mairie pour toutes questions, suggestions ou remarques.

04 74 32 31 50

Le centre communal d'action sociale



CCAS

Mairie - BP20 place de la Mairie
à Péronnas
04 74 32 31 51
social@peronnas.fr

> Les membres du conseil d'administration*

Le CCAS est le maillon de l'action sociale et solidaire de proximité sur Péronnas.

Entretien avec Hubert MARTIN, vice-président du CCAS

Souvent mal connu des habitants, pourriez-vous expliquer ce qu'est un CCAS ?

Le CCAS est une structure distincte de la Mairie, juridiquement et financièrement. Il dispose de son propre budget. Il a pour mission de mettre en place la politique sociale de Péronnas, avec des **compétences obligatoires** qu'il assure en lien avec les institutions publiques ou privées du département (Préfecture, conseil départemental, CAF, bailleurs sociaux, Clic du bassin burgien, associations...), et des **compétences dites facultatives** qu'il assure en toute autonomie.

“ **Orienter, recevoir et conseiller les publics, en difficulté pérenne ou ponctuelle (qu'ils soient jeunes majeurs en insertion, personnes isolées, familles, personnes âgées, personnes handicapées...)** sur les démarches à effectuer dans le domaine social, tel est donc notre engagement. - Hubert MARTIN ”

Vous nous parlez de budget, d'où proviennent vos recettes ?

Nos recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la subvention communale de l'ordre de 90 000 € par an. C'est conséquent pour une Ville de notre taille. S'y ajoutent quelques dons qui méritent d'être soulignés, notamment en 2020. Ce budget nous permet de répondre sans contraintes financières aux besoins de nos concitoyens fragilisés, souvent en situation d'isolement.

Quelles sont vos règles, vos valeurs ?

Notre conseil d'administration s'appuie sur des principes fondamentaux, apporter une aide dans un cadre strictement social et traiter toutes les demandes de façon égalitaire pour les résidents de Péronnas.

Il est profondément attaché à la notion de respect de la personne, de bienveillance et de non jugement.

À noter :

Toujours au titre des obligations légales, le CCAS va mener cette année une analyse des besoins sociaux (ABS). Ce sera un véritable outil d'aide à la décision pour définir les futurs axes de la politique sociale et solidaire de Péronnas. Il en découlera donc une stratégie globale qui permettra de prioriser au mieux les aides sur les années à venir.

* est excusé Laurent MAIGRE, absent sur la photo.

Il se veut solidaire avec la volonté d'être dans l'accompagnement, dans un contrat moral réciproque entre le demandeur et le CCAS.

Comment fonctionne-t-il ?

À Péronnas, 2 agents municipaux assurent au quotidien l'accueil des personnes et l'instruction des dossiers. Le CCAS agit sous la gouvernance d'un conseil d'administration qui est présidé de droit par Madame le Maire. Elle a proposé au conseil d'administration de me déléguer cette mission. Qu'elle en soit ici remerciée, ainsi que tous les membres du conseil qui m'ont accordé leur confiance.

Notre conseil est composé de 8 membres élus au conseil municipal et de 7 membres nommés par Madame le Maire, représentant des associations locales engagées dans l'action sociale et solidaire.

Concrètement, quels types d'aides apportez-vous aux personnes en difficulté ?

Les **aides dites facultatives**, souvent récurrentes car elles s'inscrivent dans la durée et contribuent toute l'année au mieux-vivre des personnes souvent isolées. Elles sont définies par délibération du conseil d'administration. Les **aides plus ponctuelles, financières ou en nature** et non définies par délibération du conseil. Elles concernent des situations particulièrement délicates, souvent liées aux faibles ressources de la personne seule ou de la famille : prises en charge, partielles ou totales, de dettes liées au logement (énergie, par exemple), demandes de prêts accordés sans intérêt permettant de soulager un passage difficile, bons alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé...

Les **aides dites obligatoires**. Nous avons un rôle pivot, celui de représentation de nos concitoyens auprès des organismes sociaux de l'État, du Département, mais aussi auprès des bailleurs sociaux.

Comment s'organise le CCAS pour pallier aux situations d'urgence ?

Les personnes se rapprochent de nos services, trop tardivement à mon sens et se retrouvent en situation de réelle précarité. Pour y répondre au plus

vite, le conseil d'administration a créé, cette année, **une commission permanente consultative, en capacité de se réunir rapidement**, pour lancer les démarches administratives auprès des structures supra communales, statuer sur les aides que nous pouvons apporter et s'assurer que les mesures d'accompagnement sont en place. Notre réactivité est bien réelle, mais elle ne résout pas toujours la cause de ces difficultés sociales. Nous sommes donc amenés à suivre ces personnes sur de plus longues durées afin de les aider progressivement à s'en sortir.

Que proposez-vous pour rompre l'isolement des personnes et des familles ?

Notre conseil d'administration attache une grande importance à la prévention, notamment en veillant à rompre l'isolement des personnes et des familles. Nous subventionnons une petite 20^{aine} d'associations qui œuvrent dans ce sens sur Péronnas. Je pense plus particulièrement au centre social l'Agora pour les familles, au club des Aînés pour nos plus âgés, aux associations d'aides au maintien à domicile, toutes créatrices de lien social, de bien vivre à Péronnas.

La crise sanitaire a-t-elle des conséquences sociales sur Péronnas ?

À ce jour, j'ai le sentiment que Péronnas a été quelque peu épargnée jusqu'alors. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de familles et de personnes seules déjà impactées par cette crise.

Lors de chaque confinement, nous avons contacté régulièrement les personnes isolées, âgées ou fragiles que nous connaissons. C'est à chaque fois une action plaisir, pour elles, mais aussi pour nous car elles nous sont toutes très reconnaissantes. Nous avons été amenés à rendre quelques menus services, comme aller faire les courses alimentaires ou aller à la pharmacie.

Je rappelle que nous agissons aussi de la sorte lors de périodes de fortes chaleurs ou de grands froids. Conscient des conséquences éventuelles de cette crise chez nos concitoyens, notre conseil d'administration aura à se prononcer sur le montant d'une ligne budgétaire 2021, spécifique à cette crise.



> Hubert MARTIN

900 colis de fin d'année offerts aux personnes âgées

Le 12 décembre dernier, le CCAS a organisé la remise des colis aux habitants de 70 ans et plus.

L'épidémie de coronavirus a modifié l'organisation du traditionnel banquet des Aînés et la remise des colis auprès des personnes fragilisées, tant au domicile qu'en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). À situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle, le CCAS a décidé d'offrir un colis à l'ensemble des Aînés. Les membres du conseil d'administration et du club des Aînés se sont mobilisés durant plusieurs semaines, aidés des services de la Mairie.

En chiffre :

1 200 Aînés contactés
900 réponses positives
820 colis distribués à la Rotonde →
80 colis portés à domicile
 et **70** colis « spécifiques » déposés en EHPAD



Pour les Aînés

- Soutien au maintien à domicile (participation à la location Assistance Téléalarme, subventions aux associations d'aides ménagères, aides financières au portage de repas ...),
- Achat des colis de fin d'année offerts aux personnes âgées fragiles, à domicile ou en EHPAD,
- Financement du banquet annuel des 70 ans et plus,
- Lutte contre l'isolement, tout particulièrement auprès des personnes âgées ou handicapées (contacts téléphoniques lors de périodes caniculaires, de confinement...).

Pour tous

- Mutuelle communale,
- Domiciliation des personnes sans domicile stable afin qu'elles puissent bénéficier des prestations légales, mais aussi d'être en mesure d'exercer leurs droits civil et civique,
- Accompagnement administratif des demandeurs d'aides légales (APA*, RSA*, CMU*, logements sociaux...) et suivi actif des attributions des logements sociaux de la Ville,
- Chèques d'accompagnement personnalisé (aide alimentaire),
- Aides aux transports en commun,
- Chèques « taxi » pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun,
- Subventions aux associations sociales et solidaires œuvrant pour la Ville (aides ménagères...),
- Secours d'urgence, matériels, financiers ou psychologiques,
- Prêt à taux zéro.

Des aides concrètes pour les habitants
 sous conditions le cas échéant

Pour la jeunesse

- Participation accordée aux jeunes de 3 à 16 ans inscrits au centre de loisirs Le Calypso et en centres extérieurs.

Pour les familles

- Aides financières pour le restaurant scolaire aux familles hébergées dans des centres spécialisés.

APA* : allocation personnalisée d'autonomie

RSA* : revenu de solidarité active

CMU* : couverture maladie universelle

Le CCAS invite les personnes âgées ou handicapées et vivant à domicile à se faire connaître si elles le souhaitent. Ce recensement reste confidentiel. Le CCAS leur portera une attention toute particulière en situation de crise épidémiologique, de canicule ou de grand froid.

INFOS MUNICIPALES

Personnel communal



Anne-Laure MAYER a été titularisée

Après 3 années en tant que contractuelle au sein du service entretien et restaurant scolaire, Anne-Laure MAYER intègre le personnel communal titulaire. Elle travaillait auparavant pour la commune de Saint-Rémy en tant qu'aide maternelle dans une classe de grande section.

À Péronnas, en plus de la surveillance des temps méridiens au restaurant scolaire ou du ménage le soir, elle vient en renfort à l'école maternelle dans la classe des petits avec Aline MUTIN. Elle a pour objectif de passer le concours très prisé des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Des vœux 2021 filmés



Réunir 500 personnes dans une salle pour la cérémonie des vœux, en pleine épidémie de coronavirus, était impensable.

C'est un exercice auquel bon nombre d'élus se sont pliés en ce début d'année 2021 : les vœux filmés. Le tournage s'est déroulé du 15 décembre au 8 janvier. Pour l'occasion, Madame le Maire a donc été missionnée afin d'offrir aux habitants un message d'espoir. C'est l'agence Arcom Design de Péronnas qui a réalisé le film.

Une carte de vœux a aussi été envoyée à tous les habitants afin de maintenir un lien dans un contexte où les relations humaines sont perturbées.

Pour celles et ceux qui souhaitent voir ou revoir la vidéo, elle est toujours en ligne sur www.peronnas.com rubrique « Actualités ».

Conseil de quartier, devenez acteur de votre ville

Appel à candidatures

Vous souhaitez vous investir dans votre ville ?

Vous avez envie de vous engager dans la réflexion et la mise en œuvre des projets initiés par l'équipe municipale ? La Ville souhaiterait créer un conseil de quartier.

Qu'est-ce qu'un conseil de quartier ?

Un conseil de quartier a pour objet de développer l'implication des habitants et de dynamiser les quartiers. C'est un moyen pour les élus d'informer mais aussi de consulter les habitants sur les projets majeurs de la Ville afin de conserver une proximité et un dialogue entre citoyens.

Un conseiller de quartier a pour rôle de faire remonter les attentes des Péronnassien(ne)s, de formuler des avis, de participer à l'information sur les projets de la commune auprès des habitants. Il peut aussi être force de propositions sur de petits aménagements publics.

Vous êtes intéressé(e)s et avez plus de 18 ans ?

Sur la base de vos réponses, la commission relations citoyennes va répertorier les personnes intéressées pour faire partie de ce conseil de quartier.

Merci de transmettre vos coordonnées en Mairie (nom et prénom, âge, adresse postale, adresse mail, téléphone, association dans laquelle vous êtes adhérent(e)s), par mail : communication@peronnas.fr

INFOS MUNICIPALES

Déclaration de démarchage ou prospection

Afin de prévenir les démarchages frauduleux, la Ville a mis en place une demande d'autorisation préalable.

Les personnes souhaitant **démarcher** ou faire de la **prospection sur la commune** doivent obtenir l'**autorisation du Maire**.

Pour cela se rendre à l'accueil de la Mairie **24h avant la date** prévue pour l'intervention, muni :

- du formulaire de déclaration dûment rempli,
- et de la carte professionnelle ou de tout autre document justifiant de l'accréditation.

Téléchargez le formulaire sur le site internet de Péronnas :

www.peronnas.com rubrique « vos démarches ».

Si vous êtes une association locale à but non lucratif, cette déclaration ne vous concerne pas. Elle vise surtout et avant tout à protéger les habitants et prévenir les personnes vulnérables de ne pas ouvrir aux personnes non autorisées.

Lecteurs, donnez votre avis, que pensez-vous du Flash ?

Que vous soyez lecteur assidu ou occasionnel, votre avis nous intéresse !

Afin de dynamiser la mise en page du Flash et de valoriser l'information, la Mairie souhaite y apporter des améliorations.

Le magazine est-il à l'image de la ville ? Le lisez-vous ?

Quel regard lui portez-vous ?

En répondant à ces questions, vous permettrez aux services municipaux de mieux connaître vos attentes et de faire évoluer votre Flash. Participez et répondez en ligne sur : **www.peronnas.com**

Le questionnaire est aussi à votre disposition en version papier à l'accueil de la Mairie. Il est anonyme et quelques minutes suffisent pour y répondre. Merci pour votre participation.



Urbanisme : travaux & autorisations

Vous souhaitez effectuer des travaux et vous vous demandez s'ils sont soumis à autorisation d'urbanisme préalable ?



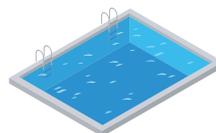
• **Clôture** : pour l'édification d'un mur, l'installation d'un grillage ou la surélévation d'un mur existant, vous devez déposer une déclaration préalable de travaux. La hauteur est limitée par le plan local d'urbanisme (PLU) ou le règlement de votre lotissement.



• **Portail** : pour l'installation ou le changement d'un portail entraînant une modification de votre accès, vous devez déposer une déclaration préalable de travaux.



• **Abri de jardin** : s'il est inférieur à 5 m² vous n'avez pas besoin d'autorisation préalable, entre 5 et 20 m² vous devez déposer une déclaration préalable de travaux et au-delà de 20 m² un permis de construire est nécessaire. Attention, il existe une réglementation quant à l'implantation, la hauteur et l'aspect visuel.



• **Piscine** : le bassin dont la surface est comprise entre 10 et 100 m² est soumis à déclaration préalable de travaux. Il vous faudra également une autorisation si vous installez un abri de piscine dont la hauteur est supérieure à 1.80m.

• **Travaux sur construction existante** : tout ce qui modifie l'aspect extérieur de la construction est soumis à autorisation : ravalement de façade, isolation par l'extérieur, création ou modification d'ouvertures, rénovation de toiture, installation d'une climatisation en façade, une pergola, une extension, la fermeture d'une terrasse... En fonction de l'importance des travaux, vous devrez déposer une déclaration préalable ou un permis de construire.

Une question ?

Consultez le plan local d'urbanisme (PLU) sur le site internet de la Mairie et contactez le service urbanisme par mail : **urbanisme@peronnas.fr**

INFOS MUNICIPALES

Le programme « Cœur de ville » va démarrer



La résidence Amarante : 1^{ère} phase des travaux

L'aménagement du « cœur de ville » de Péronnas sera réalisé en plusieurs phases pour se terminer en 2025.

Ce projet d'aménagement urbain a été initié par l'ancienne équipe municipale et s'est appuyé sur une consultation citoyenne. Des acquisitions de terrains ont été nécessaires ainsi qu'une modification du plan local d'urbanisme (PLU).

Un concours a permis de choisir le promoteur INTERVAL pour la réalisation de ce programme. La construction du 1^{er} bâtiment qui se nomme « la résidence Amarante » débutera en milieu d'année 2021 rue Robert Schuman.

Un cœur de ville contemporain

4 bâtiments, en rez-de-chaussée + 3 étages, viendront occuper progressivement ce quartier, puisque 3 phases de travaux sont prévues.

Les appartements sont de type T2 à T5, avec des prestations de qualité : terrasses, loggias, jardins privés...

Un mode doux permettra de cheminer à l'intérieur de cet espace verdoyant.

Des commerces et des bureaux occuperont le rez-de-chaussée des bâtiments donnant sur l'avenue de Lyon. L'avenue sera donc réaménagée, du carrefour de la Mairie jusqu'au giratoire du chemin de Bellevue, avec pour objectif de donner plus de place aux piétons.

La commercialisation des appartements a commencé en octobre, avec un espace de vente situé avenue de Lyon. Des appartements restent disponibles.

Plus d'informations ?

Contactez le service urbanisme : urbanisme@peronnas.fr

Amarante
Cœur de Ville

Coeur de Péronnas
Livraison 2022

Résidence contemporaine et intimiste
22 logements du T2 au T5 avec grandes terrasses et jardins

Renseignements : Corinne Piccinin - 06 88 68 72 16
Bureau de vente ouvert tous les mardis (1480 route de Lyon à Péronnas)

Le réalisateur **interval**
www.interval.fr



Pôle socioculturel
89 rue de la Poste
04 74 25 39 92
contact@agora-peronnas.fr
www.agora-peronnas.fr



> Accompagnement à la scolarité



Secteur famille

• Vacances d'octobre

« Bien vivre le numérique en famille » a bien eu lieu en octobre. Les jeunes et les enfants ont été sollicités à travers divers ateliers : la visite du musée du numérique, le spectacle de la Cie « ABOUDBRAS ».

• Ateliers parents-enfants

Malgré le contexte actuel, les rencontres entre parents et leurs enfants sont maintenues depuis la rentrée. Partage, lecture et créations manuelles, l'Agora reste ouvert pour les actions parentalité.

Secteur adulte

• Le soli Noël

Fin décembre, avec le soutien de la Fondation de France, les habitants ont pu venir à la rencontre des bénévoles de l'Agora, où papillotes et cadeaux leur ont été offerts pour l'occasion.



> Le Soli Noël

• Accompagnement à la scolarité

Pour l'année 2020-2021 l'Agora accompagne, en lien étroit avec l'école les érables, 8 enfants du CP au CM2. Le centre les accueille chaque mercredi matin pour l'aide aux devoirs et 2 jeudis par mois. En ce moment, un projet de création d'un spectacle de marionnettes, financé par la caisse d'allocations familiales (CAF), est en cours.

Pour ce projet, bénévoles et intervenants ont répondu présents. Sophie RADISSON pour la création de marionnettes, Jean Claude GLORIA, de l'association théâtre de Saint-Denis-lès-Bourg, pour le montage du spectacle, sans oublier Brigitte pour son aide précieuse à l'encadrement du groupe.

Activités communes Agora - Médiathèque



La fête du court métrage



Du 24 au 30 mars 2021
projections de courts métrages pour tous les publics
Gratuit

• À la maison

Vous êtes adhérent(e)s du centre social l'Agora ou de la médiathèque municipale ?
Profitez à la maison, du 24 au 30 mars, d'une programmation de courts métrages sélectionnés par nos équipes.

MÉDIATHÈQUE



Pôle socioculturel
89 rue de la Poste
04 74 32 61 08
mediatheque@peronnas.fr
www.alivreouvert-peronnas.fr



J'EN PROFITE !

Horaires d'ouverture
Mardi 15h - 18h30
Mercredi 9h30 - 18h30
Vendredi 15h - 18h30
Samedi 9h30 - 12h30

m! tout-petit je lis

De mars à avril, votre médiathèque, soutenue par le Département et en partenariat avec les structures petite enfance de la Ville, vous propose :

• Livre de naissance

Mon enfant est né en 2019 ou 2020, j'ai reçu un courrier me permettant de retirer gratuitement le livre « Poule Bleue » à la médiathèque. J'en profite pour découvrir l'espace petite enfance et inscrire gratuitement mon tout-petit.

• Prix Graines de lecteurs

C'est parti pour les lectures !

Les petits (relais assistantes maternelles, crèche et petites sections maternelles) et les grands (moyennes et grandes sections) vont se faire lire et relire les 5 titres sélectionnés dans leur catégorie pour élire leur album préféré.

Participez en famille !

Les sélections sont disponibles en permanence à la médiathèque.

Nouveauté 2021 : les adultes peuvent aussi voter pour leur album préféré.



Chaque mois, votre médiathèque propose des lectures au relais d'assistantes maternelles, à la crèche, au centre de loisirs le Calypso et à l'école maternelle.

Profitez également, en famille, dès 3 ans, un samedi par mois des lectures à « la cabane à histoires ».

Prochain rendez-vous samedi 3 avril à 11h.

« Quand je lis des histoires à un bébé, je l'aide à se construire »

• Au pôle socioculturel

Bêtes à plumes, bêtes à poils

Mercredi 24 mars 15h15

À partir de 3 ans

Tigre de l'espace, éléphant cycliste, écureuil chef d'orchestre, escargot danseur... Découvrez en famille les talents cachés de ces drôles de bêtes !

> Sur inscription à l'Agora

Courts d'Ados

Mercredi 24 mars 14h

11-15 ans

Une sélection de courts métrages pour étonner, émouvoir, rire et échanger.

m! la fête du court dans ma classe

Du 24 au 30 mars, des projections de courts métrages sont organisées dans les classes des écoles maternelles et élémentaires pour le bonheur des plus jeunes.



> « Ce matin nous avons découvert la farine de maïs mélangée à l'eau, ça fait une pâte dure qui se liquéfie quand on la manipule... »

Les activités continuent au relais d'assistantes maternelles

“ Ce n'est pas parce que nous sommes contraints à respecter les gestes barrières que nous ne vivons pas des moments d'échanges et de découvertes au relais Gribouille.

Nous pratiquons régulièrement des ateliers de transvasement avec différents matériaux, contenants et contenus :
➔ mettre dans la boîte, dans le bac, dans le seau puis les retirer...

Ces jeux de transvasement sont non seulement une source de plaisir inépuisable, mais aussi une mine d'apprentissage pour les enfants.

Il suffit de les regarder tamiser, filtrer, transvaser encore et encore pour comprendre quels efforts ils déploient, quel plaisir ils prennent et tout ce que, sans le savoir, ils sont en train d'acquérir.

Ces jeux permettent aussi le développement de pensée logique (résolution d'un problème, relation de cause à effet, découverte des dimensions). C'est même un jeu qui aide à renforcer l'estime de soi. (Tiré d'un article de Catherine ALEXANDRE dans « lesprodelapetiteenfance ».) ”

Fermetures du relais à venir

Du 19 au 23 avril
Les 13, 14 et 24 mai
Le 11 juin

Contact

Bernadette BAILLY,
animatrice du relais Gribouille
place de Neuhausen
04 74 32 64 71



> Et pendant que certains transvasent d'autres lisent tranquillement.



Un lien entre la médiathèque et la crèche

Au vu du contexte sanitaire il est difficile pour la crèche de se déplacer mais Catherine DELESALLE, responsable de la médiathèque, se déplace dans les locaux de la maison de la petite enfance pour faire des temps de lecture sur les 3 groupes : bébé, moyen et grand.

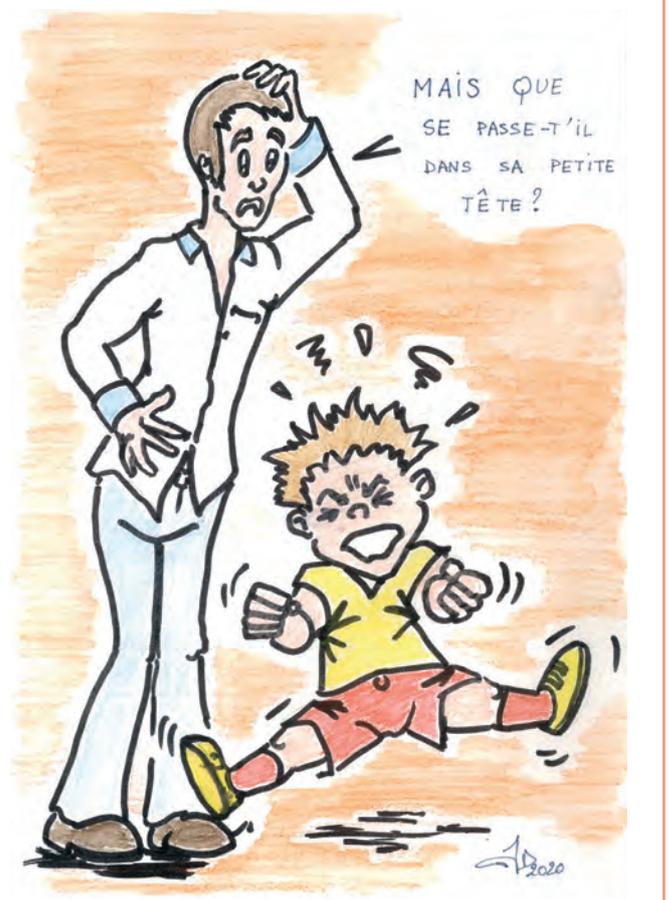
Conférence - débat – exposition « Mais qu’est-ce qui se passe dans sa petite tête ? »

Cette manifestation, programmée initialement en mars 2020 est reconduite en juin 2021.

Une conférence pour mieux comprendre les émotions des enfants

• **vendredi 11 juin** de 20h à 21h30 à la Rotonde animée par Aurélie CRETIN, psychologue, pour mieux réagir, pour aider les professionnels et les parents à mieux comprendre l'enfant.
Ouvrage de référence : « mieux vivre avec les émotions de son enfant » - Edition Odile JACOB.
Cet évènement est gratuit et coordonné avec l'aide de plusieurs partenaires :
Ville de Péronnas avec la crèche et le relais d'assistantes maternelles, la médiathèque, l'école maternelle, l'Agora, le centre de loisirs le Calypso.

Une exposition sera mise à disposition par le conseil départemental avec l'aide de l'IFMAN.



> Illustration : Julien DEBOST

Des activités à l'école élémentaire les érables

La langue de Goethe présentée aux CM2

Fin janvier, les classes de CM2 ont eu la visite de Madame MAZÈRES, professeure d'allemand au collège Les Côtes. Elle est venue présenter aux élèves la langue de Goethe. Au programme : écoute, lecture, culture et écriture. À l'issue de la séance, un carnet récapitulatif a été donné à chaque élève et plusieurs élèves envisagent de prendre l'option bilague à l'entrée en 6^{ème}.



Un permis internet délivré aux élèves

Début janvier, Monsieur DESVIGNES de la police nationale est intervenu dans les classes de CM2 pour parler des dangers d'internet et de l'usage des nouveaux outils de communication. Lors d'une prochaine intervention, chaque élève devra valider son « permis internet ». Les parents sont aussi acteurs dans ce nouvel apprentissage numérique car le livret distribué lors de la séance leur est aussi destiné.

Les dents n'ont plus de secret pour les enfants

En novembre dernier, une élève infirmière est intervenue auprès des élèves de CP. Au programme : une leçon complète sur l'importance de l'hygiène dentaire. À la fin de la séance, chaque élève a eu le plaisir de recevoir un petit tube de dentifrice et un livret sur l'hygiène dentaire.

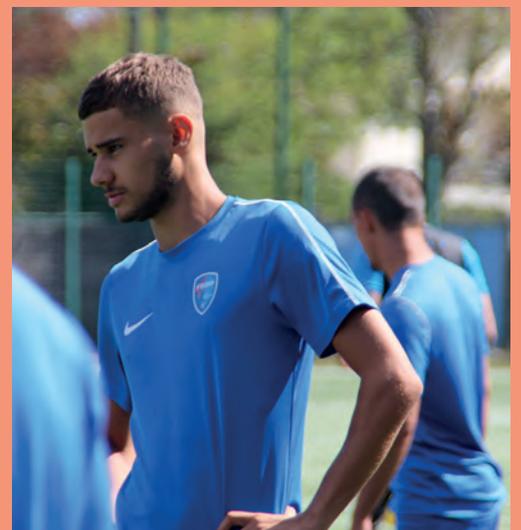


La Ville soutient les étudiants

Ewan, étudiant en 2^{ème} année de BAC professionnel, a fait un stage de 4 semaines au service administratif.

Dans le contexte sanitaire actuel, la Ville a adapté ses modalités d'accueil afin de continuer à recevoir les étudiants tout en garantissant la sécurité des uns et des autres (stagiaires, personnel administratif).

C'est le cas d'Ewan, arrivé le 13 janvier dernier à la Mairie. Originaire de Lyon, il n'a pas choisi Péronnas par hasard. Il est footballeur au FBBP01 en équipe U19 et étudiant au lycée Saint-Joseph à Bourg-en-Bresse en BAC professionnel gestion des administrations. Après plusieurs semaines dans le service, la mise sous plis, l'archivage, la création de tableurs Excel et le fonctionnement d'une mairie, n'ont plus de secret pour lui.



> Ewan pendant son entraînement au FBBP

Vous êtes jeunes et recherchez un emploi d'été ?



Le recrutement est ouvert en Mairie

La Ville va recruter pour la période estivale des jeunes, garçons ou filles, âgés de 18 ans au 1^{er} janvier 2021, habitant Péronnas et n'ayant pas encore été employés par la collectivité.

Téléchargez le formulaire d'inscription depuis le site internet de la Ville : www.peronnas.com rubrique « Actualités ».

Les candidatures doivent être adressées avec lettre de motivation et CV avant fin avril 2021 à :

Madame le Maire - Emplois été 2021

Mairie - BP20 place de la Mairie

01960 Péronnas

Tentez une expérience professionnelle en Allemagne

Si vous êtes intéressé(e) par un emploi d'été dans le cadre du jumelage, les communes de Péronnas et de Neuhausen offrent la possibilité à 2 ou 3 jeunes de travailler soit dans la collectivité territoriale, soit dans une entreprise.

Les conditions d'attribution de ces emplois sont les suivantes :

- Être âgé de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours,
- Connaître la langue,
- Faire une demande par écrit au comité de jumelage de la Ville avant **fin avril 2021**,
- La durée sera de 3 ou 4 semaines,
- **La famille s'engage à héberger un jeune en retour**,
- Seront prises en compte en priorité, les premières demandes,
- Un jeune ne sera admis une 2^{ème} fois que s'il n'y a pas d'autres demandes,
- Le voyage aller-retour est à la charge du jeune.

Mairie - **04 74 32 15 68**



Plusieurs temps forts pour la section « jeunes » de l'Agora

Pendant les vacances d'octobre, les jeunes ont pu se retrouver pour mener quelques activités malgré la crise sanitaire.

Au programme, la semaine du numérique : « bien vivre le numérique en famille ». Les habitants ont pu découvrir divers ateliers sur cette thématique. Du spectacle à la création sonore par machine, les jeunes et les familles ont pu manipuler et tester de nouvelles choses.

De nouvelles couleurs place de l'Europe

9 jeunes se sont mobilisés pour créer une fresque sur le transformateur électrique de la place de l'Europe. Ce projet a été réalisé grâce au partenariat entre la Ville, Enedis et la sauvegarde de l'enfance (ADSEA).

1^{ère} phase : les éducateurs ont accompagné 2 jeunes en chantier pour réhabiliter le transformateur.

2^{ème} phase : le collectif Ain colorz', avec les graffeurs Sner et Mathieu, est intervenu pour guider les jeunes à la réalisation du graff.

Le transformateur s'intègre maintenant parfaitement dans son environnement.

D'autres projets identiques suivront dans le quartier vers Seillon repos et dans celui des papillons.

> Graff



Parole à la majorité

L'année 2020 est enfin derrière nous ; Personne ne l'oubliera avec ses périodes de confinement, de déconfinement, cette nouvelle habitude de porter un masque ou de remplir une attestation pour se déplacer...

Pour nous, élus de la majorité, cette année 2020 a également été celle du challenge.

La nouvelle équipe a été renouvelée, de nouveaux adjoints, conseillers délégués, et bien évidemment un nouveau Maire ont découvert leurs nouvelles fonctions, un nouveau rythme de vie effréné et un travail au quotidien en transversalité avec de nombreux partenaires.

La réussite de ce passage de témoin est due à l'investissement des élus et à leur implication dans les multiples dossiers, mais aussi au travail des services. Malgré ce changement d'organisation, les agents ont su s'adapter à la nouvelle équipe. Nous sommes reconnaissants du travail de qualité effectué au quotidien par chaque agent, au service de la collectivité.

Si l'année 2020 a été celle du challenge, 2021 sera placée sous le signe des projets.

En effet, le concours d'architecte pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire vient d'être lancé. Dans les prochaines semaines les travaux du chemin des Vavres et de la rue Paul Verlaine vont commencer. L'esplanade de l'église sera réaménagée et une étude sur la requalification de la rue de la grange Magnien va être lancée.

La réflexion et le lancement de ces chantiers n'excluent pas, bien au contraire, l'importance que porte l'équipe sur l'héritage qui sera laissé à nos enfants. En effet, tous les projets et les démarches à venir s'inscrivent dans cette volonté de développement durable, de réduction de l'empreinte carbone, d'écologie et d'économie des charges de fonctionnement.

Le remplacement des fenêtres du pôle municipal, le lancement d'un bilan énergétique des bâtiments communaux (ACTE II), et un plan pluriannuel de remplacement des lampes énergivores des points lumineux par des ampoules leds plus économes seront également lancés. La création d'un marché des producteurs locaux et l'inscription du restaurant scolaire à la plateforme du Département « Agrilocal » montrent aussi notre volonté d'inscrire la collectivité dans une démarche qualitative où les circuits courts sont privilégiés.

C'est avec cette volonté de s'inscrire dans une démarche positive, de poursuite et d'amélioration perpétuelle du « Bien Vivre à Péronnas » que l'équipe majoritaire du conseil municipal vous souhaite de traverser cette année 2021 avec confiance en l'avenir.

Nous vous souhaitons des vœux de solidarité et de bonne santé. Prenez soin de vous et de vos proches.

Contact : Facebook « Tous ensemble pour l'avenir de Péronnas ».

Parole à la minorité

La période actuelle, contraignante, ne doit pas nous empêcher de continuer à réfléchir collectivement à notre avenir, et plus particulièrement aux enjeux pour notre commune.

Pour un futur meilleur, dessinons les contours d'une démarche démocratique innovante qui permettra la définition de projets, d'orientations et prise de décision. Dans cette même dynamique, en s'appuyant sur notre engagement n°1 de la campagne municipale et face aux urgences écologiques, sociales et économiques, nous devons démontrer notre capacité à nous organiser collectivement. Notre engagement consistait à la mise en place d'un conseil citoyen, ou d'une commission extra-municipale, réunissant citoyens, acteurs associatifs, économiques pour s'interroger sur les projets, les besoins et les souhaits des habitants de Péronnas ce qui permettrait de dynamiser le conseil municipal.

Par sa force de proposition elle pourra enrichir le débat et ainsi influencer dans les choix déterminants de la commune. Nous pensons que l'objectif 1^{er} doit être de partager avec les membres de cette commission les différents projets communaux afin de tendre vers une réelle démocratie participative active. Une telle démarche aurait sans doute permis d'éviter les travers du projet immobilier

« Cœur de ville », en apportant un vrai projet de réflexions collectives, de qualité de vie.

Ce qu'il ne sera pas...

Soyons inventifs, sortons du modèle figé que nous connaissons depuis des années dans l'organisation de notre commune et du processus décisionnel.

Nous serons force de proposition en tant qu'élus de l'opposition pour la mise en place d'une telle commission. C'est pourquoi nous serons attentifs à son installation, à ce qu'elle respecte bien les principes de base de la démocratie et à sa composition qui devra intégrer tous les différents acteurs.

La majorité actuelle pourra compter sur notre soutien si elle décide de prendre ce chemin.

Les élus du groupe « Osez Péronnas 2020 avec Vous » sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter.

Élus : *Pascal FAYARD, Pascal GOYAT, Laurent MAIGRE, Stéphanie TAVIER pour Osez Péronnas 2020 avec Vous.*

Contact : alternativeperonnas@gmail.com ;

<http://www.peronnas2020.fr> ;

Facebook « Au Cœur De Péronnas ».

VIE À PÉRONNAS

Noël, un moment magique pour les enfants



À la maison de la petite enfance

Au menu du 17 décembre
gougères,
cuisse de dinde aux marrons avec son flan de brocolis,
plateau de fromages,
clémentines,
un régal pour les papilles !



Au restaurant scolaire

Mardi 15 décembre, afin de donner un coup de pouce aux producteurs locaux impactés par la crise sanitaire, le restaurant scolaire a servi de la volaille de Bresse à plus de 240 enfants.
Plus de 30 poulets élevés par Christian CHATARD un producteur de Viriat, ont été préparés avec une purée maison.



À l'école maternelle

Le 15 décembre dernier, les élèves de l'école maternelle ont eu la joie de rencontrer le Père Noël accompagné de Martine BERLAND, adjointe déléguée à la jeunesse.



Au marché des producteurs

Le marché du 6 décembre a pris un air de fête pour le plus grand bonheur des familles grâce à la présence d'un orgue de Barbarie, du Père Noël et ses lutins et avec la mise à disposition d'une boîte à « selfies » offerte par la municipalité.

RÈGLES DE CIVISME

Halte aux déjections canines

Les déjections canines sur la voie publique doivent obligatoirement être ramassées par les propriétaires de chiens. De nombreuses plaintes arrivent en Mairie car les déjections canines sont nombreuses sur les lieux collectifs.

Des sachets pour ramasser les déjections de vos animaux sont disponibles gratuitement à l'accueil de la Mairie.

> **Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 €**

> **Article R 634-2 du code pénal**



Attention aux chats errants

Les chats errants se multiplient dans certains quartiers de la ville. Il faut éviter de les nourrir. La Mairie rappelle que l'identification des animaux domestiques est obligatoire pour éviter une « surpopulation » difficile à gérer et que les réactions d'agressivité (violence et maltraitance des animaux) sont punies par la loi.



Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage en date du 12 septembre 2008 concerne « les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et scies mécaniques. »

Ces travaux ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables, de 8h à 12h & de 14h à 19h30
- Les samedis, de 9h à 12h & de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.

> **Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 €**

> **Article R. 1334-31 du code de la santé**



Taille des haies

Vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière.

Dans ce cas, le Maire peut aussi faire procéder à l'exécution forcée de travaux d'élagage pour mettre fin à l'avancée de plantations sur les voies communales. Les frais sont alors exclusivement à la charge des propriétaires négligents (article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, CGCT).

> **Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de 2 m de la route sans autorisation s'expose à une amende de 1500 €**

> **Article R. 116-2 du Code de la voirie routière**

RÈGLES DE CIVISME



Stationnements interdits sur les trottoirs

Le stationnement très gênant d'un véhicule motorisé (poids lourd, véhicule léger) sur un trottoir est interdit.

> **Le contrevenant s'expose à une amende de 135 €**
> **Article R. 417-11 du code de la route**

Le stationnement gênant d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur sur un trottoir est interdit.

> **Le contrevenant s'expose à une amende de 35 €**
> **Article R. 417-10 du code de la route**



Les trottoirs ne sont pas des dépotoirs

Trop souvent les agents des services techniques ramassent des débris sur les trottoirs et dans la rue. Toute personne qui dépose, abandonne, jette ou déverse des ordures, déchets, matériaux... en lieu public ou privé et en dehors des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes... s'expose à une amende.

> **Le contrevenant s'expose à une amende de 135 €**
> **Article R634-2 du code pénal**

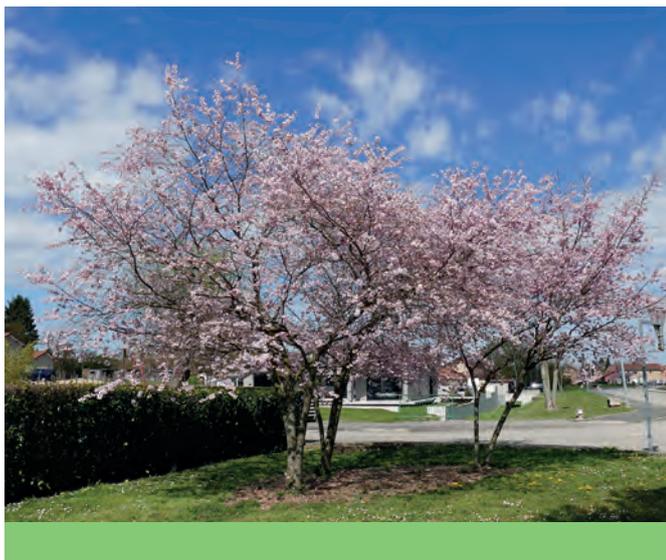
Nouveau

Votre commune est éco-exemplaire, elle valorise les déchets du cimetière

Des poubelles de tri sélectif sont implantées au cimetière afin de séparer les végétaux et la terre des emballages plastiques.



ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE



Nettoyage de printemps, appel aux bénévoles

La propreté, c'est l'affaire de la Ville, mais c'est aussi l'affaire de chacune et chacun d'entre nous. Des petits gestes propreté, simples et quotidiens sont aussi efficaces que des armées de camions et d'agents d'entretien, et tellement moins chers pour la collectivité !

Ce sont des centaines de débris, métaux, plastiques, objets en tout genre qui sont ramassés par les agents, quel que soit le quartier. Plusieurs sacs par semaine sont souvent ramassés sur des kilomètres de trottoirs, sans compter les espaces verts.

Triez vos emballages, la nature s'en souviendra

Appel aux bénévoles de toutes générations confondues, un geste utile pour un moment convivial en famille, entre amis pour nettoyer Péronnas :

> **Samedi 20 mars**

> **Rendez-vous dès 9h devant la Rotonde**
rue de la Poste

Prévoir bottes, imperméable, gilet de sécurité. Les gants et les masques chirurgicaux sont fournis.

**GRAND NETTOYAGE
DE PRINTEMPS**
Inscription ou renseignements
en Mairie au 04 74 32 15 61



Des parcelles disponibles aux jardins familiaux

La Ville loue depuis plusieurs années des parcelles afin que les habitants puissent cultiver un jardin. L'adhésion est annuelle et reconduite d'année en année en novembre. Cette location est régie par un règlement intérieur.

Des parcelles sont actuellement vacantes et disponibles immédiatement :

- > Surface des parcelles disponibles : environ 200 m²
- > Coût au m² : 0,45 €

Vous êtes intéressé(e)s ?

Merci d'adresser un courrier à la Mairie, en précisant vos coordonnées (téléphone et adresse mail), ainsi que la surface de parcelle désirée.

EN MARS, JE RAMASSE

**GRAND NETTOYAGE
DES QUARTIERS,
JE PARTICIPE**

En famille, entre amis venez nous rejoindre !!!

Un moment convivial
Un geste utile
Ensemble embellissons les quartiers

**Rendez-vous SAMEDI 20 MARS 2021
dès 9H00
à la ROTONDE 75
115 rue de la Poste - PÉRONNAS**

Prévoir bottes, imperméable,
gilet de sécurité (masques chirurgicaux,
gants en latex, sacs fournis par la Mairie)

ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le zéro phyto à Péronnas

Face à une réglementation de plus en plus stricte dont l'objectif est de protéger l'environnement et la santé, les communes sont amenées à supprimer les produits phytosanitaires. Focus sur le cimetière, un espace où la verdure prend de l'ampleur.

L'aménagement paysager y est réfléchi tout en gardant à l'esprit que les cimetières sont des lieux sensibles du fait de leur aspect affectif et symbolique. Il faut alors chercher des solutions pouvant concilier le respect de l'environnement et le respect des êtres disparus.

De nouveaux aménagements permettront de limiter le développement des plantes spontanées. Les concessions funéraires sont maintenant accolées pour éviter la pousse d'herbe.

La présence des agents de la Ville y est plus importante afin de renforcer le désherbage manuel.

Que deviennent vos déchets ?

Organom vous explique tout



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Organom est le syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Grâce au tri sélectif, une partie des déchets est recyclée comme les emballages en verre, les bouteilles en plastique, les canettes en aluminium... Les déchetteries, quant à elles, traitent des déchets volumineux ou nocifs afin qu'ils soient valorisés ou éliminés correctement.

Malgré cela, chaque habitant a jeté en moyenne 179 kilos d'ordures ménagères résiduelles dans la poubelle grise en 2019.

OVADE métamorphose les déchets en électricité et en compost

La communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) assure la collecte des ordures ménagères sur Péronnas. Les déchets sont ensuite acheminés par camion jusqu'à l'usine OVADE, située sur le site de La Tienne à Viriat.

Les déchets subissent alors une 1^{ère} étape de tri qui permet d'isoler les métaux ferreux recyclables et la matière organique méthanisable. Les refus (textiles sanitaires, plastiques, verre, inertes, ...) sont enfouis dans le centre de stockage attendant. La matière organique est ensuite digérée dans le méthaniseur où elle produit du biogaz qui sera transformé en électricité. Enfin, ce qui reste après digestion, le digestat, est mélangé aux déchets verts (feuilles, branchages, tontes) pour produire du compost.

Attention aux déchets indésirables

Pour garantir le bon fonctionnement de l'usine OVADE, vous ne devez pas jeter dans la poubelle grise : le verre, les textiles, les détergents, les piles, les ampoules, les résidus de peinture, les câbles électriques... Ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou dans les points de collecte appropriés.

OVADE en chiffres

- 338 000 habitants (193 communes)
- 58 000 tonnes d'ordures ménagères traitées
- 10 400 MWh d'électricité produits (= 3 800 foyers alimentés)
- 15 600 tonnes de compost vendues aux agriculteurs
- 51% des ordures ménagères valorisées

PAROLE AUX ASSOCIATIONS



Vente de civier du club de pétanque

La vente de civier du club a eu du succès auprès des adhérents et habitants. L'association s'est adaptée aux contraintes liées à la crise sanitaire en proposant aux personnes intéressées un système de « **click and collect*** » par téléphone. Une 100^{aine} de personnes s'est déplacée vendredi 5 et samedi 6 février dernier devant l'espace pétanque, en extérieur, pour retirer les commandes dans le respect des gestes barrières. Le prix était de 5 € la petite barquette et 9 € la grande.

**commande à distance et retrait sur rendez-vous.*

Péronnas animation culture communique



L'association PAC est chargée de l'organisation du téléthon à Péronnas depuis de nombreuses années. En 2020, comme dans beaucoup de villes, cette manifestation solidaire n'a pas pu se dérouler dans les conditions habituelles mais l'association a maintenu la collecte des dons en partenariat avec l'AFM téléthon de l'Ain Ouest.

C'est donc plus de 1 200 € qui ont été récoltés début décembre. Michel PETIT, président de l'association, remercie les donateurs. Le bureau de l'association s'est concerté en début d'année et a pris les décisions suivantes :

- l'assemblée générale du 12 février sera reportée à une date qui reste à définir,
- le salon des vins des 13 et 14 mars est annulé,
- la cyclosportive la Bisou organisée habituellement début avril est reportée au 5 septembre,
- Péronnas en fête, le dépillage du maïs et le téléthon 2021 seront maintenus si les mesures préfectorales le permettent.



Amicale des donneurs de sang



« Au nom de notre amicale, je remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour venir donner leur sang durant toute cette période très compliquée ».



- Nadine MONTIBERT, présidente

En raison de la crise sanitaire, toutes les manifestations ont été annulées et les bénévoles espèrent un retour rapide à une vie normale. Les collectes se poursuivent car les besoins en produits sanguins sont toujours importants. Elles se dérouleront toujours dans les mêmes conditions.

Soutenez l'amicale et achetez une vignette lors des collectes

4 € pour les 18 – 30 ans et 7 € pour les autres personnes

Quelques chiffres

- 2018 600 donneurs
- 2019 447 donneurs
- 2020 508 donneurs

L'amicale compte sur vous pour maintenir ce dernier chiffre et atteindre celui de 2018.

Prochaines collectes 2021

- Jeudi 1^{er} avril • Jeudi 2 septembre
 - Lundi 7 juin • Lundi 29 novembre
- Rendez-vous de 9h à 12h30 et de 15h30 à 19h, dans la mesure du possible à la salle des fêtes Pierre Chambaud, sinon au complexe Marc Bernardin.

Rappel des conditions pour donner

- avoir entre 18 et 71 ans
- être en bonne santé
- peser au moins 50 kg
- pièce d'identité obligatoire
- se munir d'un stylo
- si besoin se munir de l'attestation en vigueur (cocher la case « assistance à personnes vulnérables »)
- porter un masque

Contact : 06 18 05 03 16

dsd.peronnas@gmail.com



Pêche et loisirs à l'étang de la Carronnière

L'assemblée générale s'est déroulée le 31 janvier dernier dans le respect strict des gestes barrières, en présence d'Aurore BABUT, conseillère municipale déléguée à la vie associative.

Christian DARBON, président, a retracé l'activité de l'année écoulée qui s'est trouvée fortement impactée à cause de l'épidémie de la covid-19. Il regrette également de devoir annuler le safari truites du samedi 6 mars 2021 et ce afin de respecter les restrictions préfectorales. Le bureau a salué le dévouement de Gérard THOUNY qui a souhaité se retirer après de nombreuses années passées au conseil d'administration. Un appel aux bénévoles est donc lancé pour le remplacer. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Prochaines manifestations

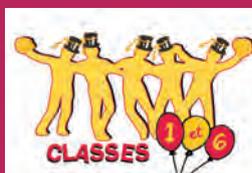
Si les mesures préfectorales le permettent

- Ouverture de la pêche du **13 mars au 26 septembre** ;
- 2 lâchés de truites prévus dont le 1^{er} pour l'ouverture ;
- **Samedi 12 juin** : concours de pêche « challenge Jacques GONZALEZ » (en son hommage) ;
- Enfin en accord avec la Ville, la traditionnelle pêche d'étang se tiendra **samedi 2 octobre** prochain, suivi du curage qui n'a pas été fait depuis 8 ans.

Malgré le contexte, le président a souligné l'augmentation du nombre des adhésions annuelles. 87 pêcheurs adhérents en 2019 contre 106 en 2020.

Amicale des classes 1 & 6

L'amicale des classes 1 & 6 a été contrainte d'annuler la fête des classes au vu du contexte sanitaire actuel. L'association espère pouvoir la reprogrammer.



> Sarah L. intervenante chorégraphe, Carole L. présidente, Sarah K. trésorière

L'association HUM1 se fait connaître

L'association HUM1 a été créée en juin 2020 sous l'impulsion de Carole LAURENT afin de soutenir la « dance company Hum1 ».

Le bureau est composé de 3 membres, Carole LAURENT, présidente, Marie PONCET, secrétaire et Sarah KABASU, trésorière.

La compagnie Hum1 est composée d'adolescents et d'adultes, venus de tous horizons et c'est leur différence aussi qui les unit et qui fait leur force. Elle se réunit le dimanche après-midi dans un studio de Fred danse académie à Péronnas.

La jeune chorégraphe souhaite démocratiser la danse

La jeune chorégraphe diplômée, Sarah LAURENT, originaire de Péronnas, est orientée danse contemporaine et classique. Elle aime danser dans des lieux insolites mais aussi profiter des paysages et monuments aindinois pour allier patrimoine et danse.

L'objectif de la troupe n'est pas seulement de danser mais de créer un travail commun, de partager et d'apprendre des autres. Pas simplement des danseurs, mais des danseurs qui ont des choses à dire, qui souhaitent s'exprimer.

HUM1 propose une préparation aux concours

L'association HUM1 propose aussi un accompagnement technique afin de préparer de jeunes danseurs à des concours nationaux et internationaux. Une de ses élèves a d'ailleurs gagné le 1^{er} prix au concours A.R.D.R.A (association de danse régionale Rhône Alpes) à Bourg-en-Bresse. Ce concours est ouvert aux danseurs non professionnels des départements composant la région Auvergne-Rhône-Alpes, de 6 à 25 ans.

Malgré cette année particulière, les liens créés entre les danseurs restent forts et solides.

Contact

Facebook : dance company Hum1

Instagram : Dancecompanyhum1

Clip vidéo : You tube : <https://www.youtube.com/watch?v=RqPr85iHgTw>

Mail : hum1association@gmail.com

INFOS PRATIQUES



Pré-demande de cartes nationales d'identité et passeports

La démarche est simplifiée grâce au dispositif Justif'Adresse

Depuis le 1^{er} février le nouveau dispositif Justif'Adresse dispense l'utilisateur qui le souhaite de produire un justificatif de domicile dans le cadre de sa demande et/ou de son renouvellement de carte nationale d'identité (CNI) ou passeport.

Quand l'utilisateur établit sa pré-demande en ligne, il sélectionne le fournisseur de service attaché à son domicile (le fournisseur doit être partenaire du dispositif). L'adresse déclarée est alors vérifiée automatiquement par comparaison avec les données trouvées par le fournisseur dans sa base de données clients.

Quels fournisseurs sont partenaires ?

Actuellement EDF, ENGIE (dont la marque Gaz Tarif Réglementé) et Total Direct Energie.

Dans ce dispositif la protection des données à caractère personnel est garantie conformément aux exigences de la loi informatique et libertés et du règlement général pour la protection des données (RGPD).

Le dispositif n'est pas obligatoire

Justif'Adresse n'a aucun caractère obligatoire ou exclusif. L'utilisateur peut toujours justifier de son domicile par présentation d'un justificatif de domicile « papier ».

Bienvenue à...

Entreprises, artisans, commerçants vous venez de vous installer à Péronnas ?

Afin de vous faire connaître auprès de la population, nous vous proposons de paraître dans le prochain numéro.

Merci de contacter le service communication

04 74 32 15 66

communication@peronnas.fr

• Monsieur Jérôme DARMON

DJAC RIDER la Boutique du Motard

Vente de vêtements et accessoires pour motards

2375 avenue de Lyon

06 09 21 61 66

laboutiquedumotard@djac-rider.fr

<https://djac-rider.business.site/>

Ouverture le lundi de 14h30 à 18h30

du mardi au samedi de 9h30 à 18h30

Fermé le dimanche

Connectez -vous



Sur www.peronnas.com

Sur www.facebook.com/PERONNAS

Sur twitter.com/Peronnas01

Sur Instagram

INFOS PRATIQUES

Élections : appel aux volontaires et inscription sur les listes

Devenez assesseur dans un bureau de vote

La Ville lance un appel aux volontaires pour l'organisation du prochain scrutin pour les élections départementales et régionales auprès des électeurs inscrits sur les listes électorales de Péronnas. Le code électoral définit la composition des bureaux de vote de façon stricte. Chaque bureau doit être composé d'un président, d'au moins 2 assesseurs et d'un(e) secrétaire.

Les conditions

Pour pouvoir prétendre à ce poste, il faut être de nationalité française et avoir au moins 18 ans.

Aidez au dépouillement des votes

Le dépouillement commence dès la clôture du scrutin. Il est effectué par les scrutateurs aux tables de dépouillement, en présence des délégués, des candidats et des électeurs et sous la surveillance des membres du bureau.

Vous êtes disponibles ? Contactez la Mairie 04 74 32 15 61

Pensez à votre inscription sur les listes

Pensez à bien identifier votre boîte aux lettres en précisant le nom de famille et le prénom des personnes majeures composant votre foyer.

La demande d'inscription et le changement d'adresse se font en Mairie ou :

• par internet :

accès sur le site : service-public.fr dans « vos démarches » puis « élections ».

• par courrier :

Mairie de Péronnas,
service « élections »,
BP20 place de la Mairie,
01960 Péronnas.

Si vous souhaitez vérifier votre situation électorale, un site internet est à votre disposition : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



Vous venez d'arriver à Péronnas ?

Faites-vous connaître à l'accueil de la Mairie : un dossier destiné aux nouveaux habitants vous sera remis.

Il vous est offert :

- Les 2 derniers bulletins municipaux Flash
- Le livret des activités sportives, culturelles et de loisirs
- Un kit éco-l'eau offert par la régie de l'eau de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)

Contact : Mairie – 04 74 32 31 50

Un conciliateur de justice à votre service

Yves DOLARD assure une permanence en Mairie, sur rendez-vous, le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 17h.

Sa mission a pour but d'apporter une aide à la résolution amiable de litiges entre parties afin d'éviter le recours à une procédure judiciaire (problèmes de voisinage, locataires-propriétaires, clients-prestataires de services...).

Pour prendre rendez-vous téléphonez en Mairie au 04 74 32 31 50.



INFOS PRATIQUES

maJDC.fr
Journée Défense et Citoyenneté

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

ANIMATEUR ENCADRANT MAIRIE PARTENAIRE

J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

MINISTÈRE DES ARMÉES **SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION**
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

TON OBJECTIF ? L' EMPLOI

DÉCROCHE UN EMPLOI DANS TA RÉGION
ET VIENS DÉCOUVRIR TOUS NOS MÉTIERS...

Formation de 06 à 12 mois (avec un accompagnement militaire)
Formation et présentation au permis de conduire
Nourri et logé durant toute la formation
Rémunération d'environ 700€/mois

Vous avez entre 18 et 25 ans ? Vous êtes peu ou pas diplômé ?
Vous recherchez un premier emploi ?
Vous souhaitez passer votre permis de conduire ?

Comment postuler:
04.27.50.60.28
smvamberieu@gmail.com
www.le-smv.fr

Impression: BDI/ACA, Saint-Etienne - 2011/Reccaso

Recensement de la population

Dans le contexte d'épidémie de la Covid-19, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête à 2022. Le recrutement des agents recenseurs sera lancé par la ville en temps voulu.

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Insee en partenariat avec votre commune

NOUVEAU

Mission Locale
Bresse-Dombes-Côtière
à **PERONNAS**

pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire

Travailler se Former s'Orienter se Loger

L'AGORA
89 Rue de la Poste
Péronnas
04 74 45 35 37

les **JEUDIS**
de **13h30**
à **17h**

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Ces manifestations sont soumises à la réglementation en vigueur.
Elles sont maintenues seulement si les mesures gouvernementales le permettent.



Prochaines commémorations

- **Cérémonie commémorative du cessez le feu**
Le 19 mars à 17h30 place de Neuhausen
 - **Journée nationale du souvenir de la déportation**
Le 25 avril à 11h place des monuments aux morts à Péronnas
 - **Commémoration de la victoire du 8 mai 1945**
Le 8 mai à 11h place des monuments aux morts
 - **Cérémonie des forces unies de la jeunesse**
Le 6 juin à 10h place des monuments aux morts
- En partenariat avec la fédération nationale des anciens combattants Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)



École municipale de danse

Prochain évènement samedi 3 juillet

À noter dans vos agendas.

Prochains conseils municipaux

Lundi 19 avril
Jeudi 20 mai
Jeudi 24 juin
Lundi 19 juillet



Soirée guinguette

Samedi 10 juillet
Sur le parking de la salle des fêtes P. Chambaud à partir de 18h avec animations musicales organisée par la Ville en partenariat avec les associations locales.



Mais qu'est-ce qui se passe dans sa petite tête ?



Conférence
débat

Vendredi
11 juin

20h à la Rotonde

Animée par
Aurélie Créatin
psychologue

Gratuit

« Mieux vivre avec les émotions de son enfant » aux éditions Odile JACOB



Organisés par la ville de Péronnas avec l'aide de la crèche, du relais d'assistantes maternelles, de l'école maternelle Janine CHABIN (Aline MUTIN & Julien DEBOST), du centre de loisirs le Calypso (Alfa3A), de l'Agora, du département de l'Ain, de l'Ifman et de la CAF de l'Ain.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Entrée gratuite 312368

Accueil du public adapté au Contexte Covid-19

Péronnas CINÉMA Plein air

Judi 22 Juillet

Lieu & film à définir

Annulé en cas de pluie

Accès : 20h30
Projection : 21h30

Apportez votre chaise

Projection si les mesures gouvernementales le permettent.

www.peronnas.com

PÉRONNAS L'AGORA AcirA La Région passeurs d'images



Péronnas en fête du vendredi 4 au dimanche 6 juin

Week-end festif avec fête foraine dès le vendredi soir sur le site de la salle des fêtes.

> Vendredi 4 juin

- après-midi **vente de tartes** dans les quartiers et sur le site de la salle des fêtes en fin de journée par le *sou des écoles*.
- à 19h30 **course cycliste** organisée par la ville et *Bourg Ain Cyclisme*.

> Samedi 5 juin

- animations dans le cadre de **fête nationale du tennis** sur les courts de tennis avec l'*AS Péronnas tennis*.
- à 14h **concours de pétanque** organisé par l'*AS Péronnas basket*, inscription dès 13h30.
- à 19h **repas côtelettes** organisé par l'*amicale des donateurs de sang*.
- à la tombée de la nuit **feu d'artifice** offert par la ville, annulé en cas de mauvais temps.

> Dimanche 6 juin

- à 15h **démonstration d'éducation canine** par l'association *sport loisir can'Ain*.

Cette fête est coordonnée par Péronnas animation culture avec le soutien de la ville.

Péronnas Vend. 18 Juin

Fête de la Musique

Entrée libre & gratuite

Dès 18h30

Lieu à définir

www.peronnas.com

PÉRONNAS L'AGORA GRAND Bassin de BOURG-EN-BRESSE CFE

04.74.32.15.66 Programme sur www.peronnas.com

1^{er} dimanche
de chaque mois

place de la Mairie
8h - 13h

Marché des producteurs de Péronnas



4 avril
2 mai
6 juin
4 juillet
1^{er} août
5 septembre
3 octobre
7 novembre...



mars 2021 - Mairie - IPNS



à chaque marché
sa nouveauté

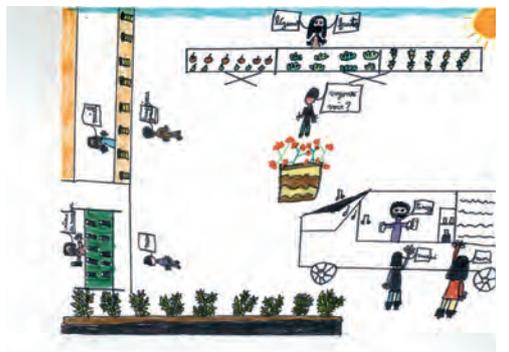
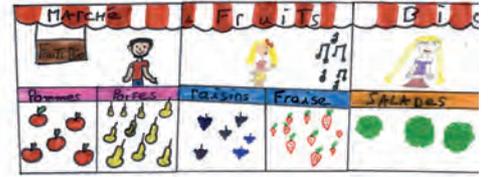
Si les mesures
gouvernementales le permettent



*Accueil du public
dans le respect
des gestes
barrières.

04 74 32 31 50
www.peronnas.com





Le marché des producteurs vu par les enfants

